

Monsieur Roberto MONTSERRAT
Président de l'A.D.M.I.S. SERVICES
Domaine de la Métairie Dubraud
33920 SAINT-CRISTOL DE BLAYE

Direction des Routes, des Transports et des
Bâtiments

Réf. : **130361**

Dossier suivi par : Eugène KOVALEVSKY
Service : Bâtiments et Collèges

Mende, le **26 AVR. 2013**

Objet : Charte ADMIS SERVICES

Monsieur le Président,

Notre courrier du 1er octobre 2012 répond, de notre point de vue, à votre demande.

De part ce fait, nous n'avons pas répondu à vos lettres des 3 octobre et 3 novembre 2012.

Comme nous vous l'avons indiqué, en matière de maintenance incendie nos critères de jugement s'appuient sur les moyens et compétences et non sur l'adhésion ou l'appartenance à des organismes ou associations professionnels.

Donc, comme la certification APSAD, l'appartenance à l'association ADMIS Services fait parti des éléments participant à démontrer la capacité et la compétence des entreprises qui seront pris en compte lors des mises en concurrence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil général
Le Chef du Service Bâtiments et Collèges
Eugène KOVALEVSKY

